



Ville de L'Ancienne-Lorette

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal ayant eu lieu à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, jeudi le 6 avril 2023 à 16h.

Sont présents: Monsieur Gaétan Pageau, maire
 Madame Isabelle Grenier
 Monsieur Sébastien Hallé
 Monsieur Nicolas St-Gelais
 tous conseillers et formant quorum

Sont absents : Madame Josée Ossio
 Madame Johanne Laurin
 Monsieur Charles Guérard

Sont également présents: Monsieur André Rousseau, directeur général
 Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque, greffière

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Gaétan Pageau, maire, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

64-23 2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

QUE l'ordre du jour soit :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Autorisation de signature d'une entente de fin d'emploi;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

ADOPTÉE

65-23 3. **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE FIN D'EMPLOI**

CONSIDÉRANT que l'administration de la Ville recommande au conseil municipal d'autoriser une convention de fin d'emploi à intervenir avec le fonctionnaire dont le numéro d'employé est le 86;

CONSIDÉRANT que l'employé n'est pas un salarié au sens du *Code du travail* (chapitre C-27) et qu'il occupe son poste depuis au moins six mois au sein de la Ville;

CONSIDÉRANT que, afin de prendre effet, cette fin d'emploi doit être entérinée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Nicolas St-Gelais, appuyé par Sébastien Hallé et résolu :

D'AUTORISER le directeur général et le maire ou en son absence le maire suppléant à signer l'entente de fin d'emploi;

D'AUTORISER la trésorière, ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière, à effectuer tous les paiements convenus dans la convention de fin d'emploi.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

66-23 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été traité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Nicolas St-Gelais appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

DE LEVER la séance, il est 16h04.

ADOPTÉE



Gaétan Pageau
Maire



Me Marie-Hélène Leblanc Bourque
Greffière